

ABN AMRO Funds

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B 78,762

(le « **Fonds** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DES COMPARTIMENTS « ABN AMRO FUNDS CANDRIAM GLOBAL CONVERTIBLES » ET « ABN AMRO FUNDS NEXGEN MULTI-ASSET » DU FONDS

Vous êtes actionnaire du Fonds, pour lequel ABN AMRO Investment Solutions agit en qualité de société de gestion (la « **Société de gestion** »).

Le Conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil d'administration** ») a décidé, par résolutions en date du **23 mars 2026**, de procéder à la fusion du compartiment « ABN AMRO Funds Candriam Global Convertibles » (le « **Compartiment absorbé** »), par l'apport de ses actifs et passifs, sans être mis en liquidation, dans le compartiment « ABN AMRO Funds NexGen Multi-Asset » (le « **Compartiment absorbant** »), conformément à la politique d'investissement des compartiments susmentionnés du Fonds, aux dispositions de l'Article 32 des statuts du Fonds, de l'article 1(20)(a) et aux dispositions pertinentes du chapitre 8 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif (la « **Loi de 2010** »), comme suit :

ABN AMRO Funds Candriam Global Convertibles			ABN AMRO Funds NexGen Multi-Asset	
Code ISIN	Catégorie d'actions		Code ISIN	Catégorie d'actions
LU1406017647	Catégorie A-EUR (CAP)	<i>absorbé par</i>	LU1890809996	Catégorie A-EUR (CAP)
LU1406017720	Catégorie I EUR (CAP)	<i>absorbé par</i>	LU1890810226	Catégorie I EUR (CAP)
LU1406017993	Catégorie F EUR (CAP)			
LU1670609277	Catégorie R EUR (CAP)	<i>absorbé par</i>	LU2992059167	Catégorie R EUR (CAP)

La fusion entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant (la « **Fusion** ») prendra effet le **5 mai 2026** (la « **Date d'entrée en vigueur** »).

Compte tenu de la rationalisation de la gamme du Fonds et de l'intérêt des actionnaires à bénéficier d'une base d'actifs plus large et d'une gestion continue efficace au sein du Compartiment absorbant, le

Conseil d'administration estime que la Fusion est dans l'intérêt des actionnaires des Compartiments absorbé et absorbant.

Le Conseil d'administration estime que le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant ont des objectifs et des politiques d'investissement différents. Le Compartiment absorbé vise une croissance du capital à moyen terme en investissant principalement dans des obligations convertibles mondiales, tandis que le Compartiment absorbant vise une croissance du capital à long terme par le biais d'un portefeuille multi-actifs diversifié et activement géré, dans les limites d'allocation décrites dans sa politique d'investissement. Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant relèvent tous deux de l'article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

Le tableau suivant présente un comparatif des caractéristiques et les différences (en gras) entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant à la date de la Fusion. Sauf indication contraire dans le tableau ci-dessous, seules les catégories d'actions actives concernées par la Fusion sont répertoriées pour le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant.

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	ABN AMRO Funds Candriam Global Convertibles	ABN AMRO Funds NexGen Multi-Asset
Politique d'investissement	<p>Le compartiment vise à fournir une croissance du capital à moyen terme avec un portefeuille diversifié et activement géré d'obligations convertibles mondiales, sans aucune restriction spécifique en matière d'écart de suivi et en sélectionnant des titres respectant les critères de responsabilité environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Le portefeuille est composé d'émetteurs qui sont soit des leaders dans les bonnes pratiques ESG, soit attractifs en raison de leur progression sur les questions ESG.</p> <p>Le compartiment est activement géré sur la base d'une analyse de la liquidité, puis d'une approche fondamentale descendante, issue de trois comités différents qui examinent les marchés obligataires, l'allocation d'actifs et les perspectives économiques (à savoir le « Comité stratégique du revenu fixe », le « Comité d'allocation d'actifs » et le « Comité des perspectives économiques ») qui se réunissent tous les mois.</p> <p>Le compartiment investit principalement dans des obligations convertibles et des</p>	<p>Le compartiment vise à fournir une appréciation du capital à long terme avec un portefeuille diversifié et activement géré de différentes catégories d'actifs, sans aucune restriction spécifique en matière d'écart de suivi.</p> <p>Le compartiment est activement géré et investit dans des obligations, des actions et des instruments du marché monétaire par le biais de diverses stratégies (actives et passives) déléguées auprès de plusieurs gestionnaires d'investissement, ou par le biais d'investissements dans des fonds (y compris des fonds négociés en bourse).</p> <p>Le compartiment investit sans aucune restriction quant aux pays (pays émergents compris, hors actions de Chine continentale), aux secteurs et aux devises.</p> <p>En fonction de ses prévisions et de ses convictions à l'égard des risques</p>

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	ABN AMRO Funds Candriam Global Convertibles	ABN AMRO Funds NexGen Multi-Asset
	<p>obligations convertibles synthétiques admises à la cote sur un marché, quel qu'il soit.</p> <p>Pour atteindre son objectif d'investissement, le compartiment peut également utiliser d'autres instruments, par exemple des instruments du marché monétaire, des instruments de créance et des instruments dérivés (tels que les contrats de change à terme, les futures, les options, les bons de souscription et les swaps) afin d'obtenir des expositions longue et courte.</p> <p>Les obligations convertibles représentent une exposition minimum de 55 % et une exposition maximum de 110 % des actifs nets du compartiment, cette part de 10 % d'effet de levier provenant de l'utilisation de dérivés.</p> <p>Le compartiment respecte également les restrictions d'investissement suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un maximum de 25 % est investi dans des instruments de créance ordinaires (obligations et EMTN simples), à l'exclusion de la part constituée d'obligations convertibles synthétiques, sans contraintes en matière de notation ou de sensibilité particulière aux taux d'intérêt ; • un maximum de 10 % est investi en actions. <p>Le compartiment n'est pas habilité à investir dans des actifs non productifs et/ou des Actifs « distressed » (en difficulté).</p> <p>Le compartiment peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des dépôts bancaires à vue, y compris des liquidités détenues auprès d'une banque sur des comptes courants accessibles à tout moment.</p>	<p>et des opportunités, le gestionnaire de portefeuille sélectionne de façon discrétionnaire, sans aucune restriction, une allocation diversifiée fondée sur plusieurs catégories d'actifs, zones géographiques, capitalisations boursières, secteurs et styles de gestion (valeur, combinaison ou croissance des actions). Le gestionnaire de portefeuille décide de l'allocation entre chacun des différents types d'investissements et catégories d'actifs.</p> <p>L'allocation des catégories d'actifs sera la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions de 0 % à 80 % • Titres de créance et instruments du marché monétaire de 0 % à 80 % <p>Le compartiment peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des dépôts bancaires à vue, y compris des liquidités détenues auprès d'une banque sur des comptes courants accessibles à tout moment.</p> <p>Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales et est qualifié de produit d'investissement au sens de l'article 8, paragraphe 1, du SFDR.</p>

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	ABN AMRO Funds Candriam Global Convertibles	ABN AMRO Funds NexGen Multi-Asset
	Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales et est qualifié de produit d'investissement au sens de l'article 8, paragraphe 1, du SFDR.	
Portefeuille de référence	Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond (EUR)	Le compartiment est activement géré sans prendre en compte un portefeuille de référence.
Devise de référence du Compartiment	EUR	EUR
Catégories d'actions	Catégorie A EUR (CAP) (LU1406017647) Catégorie I EUR (CAP) (LU1406017720) Catégorie F EUR (CAP) (LU1406017993) (<i>absorbée par la Catégorie I EUR</i>) Catégorie R EUR (CAP) (LU1670609277)	Catégorie A EUR (CAP) (LU1890809996) Catégorie I EUR (CAP) (LU1890810226) Catégorie R EUR (CAP) (LU2992059167)
ISR	Catégorie A-EUR (CAP) : 3 Catégorie I EUR (CAP) : 3 Catégorie R EUR (CAP) : 3 Catégorie F EUR (CAP) : 3	Catégorie A-EUR (CAP) : 3 Catégorie I EUR (CAP) : 3 Catégorie R EUR (CAP) : 3
Commission de souscription max.	Catégorie A-EUR (CAP) : 2 % Catégorie I EUR (CAP) : 2 % Catégorie R EUR (CAP) : 2 % Catégorie F EUR (CAP) : 2 %	Catégorie A-EUR (CAP) : 2 % Catégorie I EUR (CAP) : 2 % Catégorie R EUR (CAP) : 2 %
Commission de rachat max.	Catégorie A-EUR (CAP) : 1 % Catégorie I EUR (CAP) : 1 % Catégorie R EUR (CAP) : 1 % Catégorie F EUR (CAP) : 1 %	Catégorie A-EUR (CAP) : 1 % Catégorie I EUR (CAP) : 1 % Catégorie R EUR (CAP) : 1 %
Commission de conversion max.	Catégorie A-EUR (CAP) : 1 % Catégorie I EUR (CAP) : 1 % Catégorie R EUR (CAP) : 1 % Catégorie F EUR (CAP) : 1 %	Catégorie A-EUR (CAP) : 1 % Catégorie I EUR (CAP) : 1 % Catégorie R EUR (CAP) : 1 %

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	ABN AMRO Funds Candriam Global Convertibles	ABN AMRO Funds NexGen Multi-Asset
Commission de gestion max.	Catégorie A-EUR (CAP) : 1,40 % Catégorie I EUR (CAP) : 0,60 % Catégorie R EUR (CAP) : 0,70 % Catégorie F EUR (CAP) : 0,70 %	Catégorie A-EUR (CAP) : 0,80 % Catégorie I EUR (CAP) : 0,40 % Catégorie R EUR (CAP) : 0,50 %
Autres frais max.	Catégorie A-EUR (CAP) : 0,18 % Catégorie I EUR (CAP) : 0,15 % Catégorie R EUR (CAP) : 0,18 % Catégorie F EUR (CAP) : 0,18 %	Catégorie A-EUR (CAP) : 0,18 % Catégorie I EUR (CAP) : 0,18 % Catégorie R EUR (CAP) : 0,18 %
Montants des frais courants	Catégorie A-EUR (CAP) : 1,37 % Catégorie I EUR (CAP) : 0,73 % Catégorie R EUR (CAP) : 0,77 % Catégorie F EUR (CAP) : 0,73 %	Catégorie A-EUR (CAP) : 1,04 % Catégorie I EUR (CAP) : 0,60 % Catégorie R EUR (CAP) : 0,64 %
Centralisation des ordres	16 h 00 CET le jour précédant le Jour de valorisation de la VNI (J-1)	16 h 00 CET le jour précédant le Jour de valorisation de la VNI (J-1)
Gestionnaire d'investissement	Candriam	ABN AMRO Investment Solutions

Toutes les caractéristiques essentielles du Compartiment absorbant resteront inchangées après la Date d'entrée en vigueur et cette Fusion n'aura pas d'impact significatif sur les actionnaires du Compartiment absorbant. Toutefois, comme lors de toute opération de fusion, une dilution de la performance est possible. Par ailleurs, la Fusion n'aura pas d'incidence sur la gestion du portefeuille du Compartiment absorbant.

Les actifs détenus par le Compartiment absorbé au moment de la Fusion seront conformes à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment absorbant. Dans ce contexte, les portefeuilles du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant peuvent être rééquilibrés avant et/ou après la Fusion, afin de faciliter le processus de Fusion, le cas échéant.

Tous les frais liés à la Fusion susmentionnée, y compris les frais de rééquilibrage, seront supportés par la Société de gestion.

Il est recommandé aux actionnaires d'obtenir toutes les informations dans leur pays d'origine, lieu de résidence ou domicile concernant les éventuelles conséquences fiscales associées à la Fusion.

À la Date d'entrée en vigueur, le Compartiment absorbant allouera à chaque actionnaire du Compartiment absorbé un nombre total d'actions de la catégorie correspondante, arrondi au centième le plus proche d'une action. Ce nombre total d'actions sera calculé en multipliant le nombre d'actions que chaque actionnaire détient dans le Compartiment absorbé par le rapport d'échange, comme décrit ci-après. Les actionnaires du Compartiment absorbé seront de ce fait en mesure d'exercer leurs droits d'actionnaires au titre du Compartiment absorbant à compter de la Date d'entrée en vigueur.

Le rapport d'échange sera calculé à la Date d'entrée en vigueur, en divisant la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée du Compartiment absorbé calculée à la Date d'entrée en vigueur, par la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie correspondante du Compartiment absorbant calculée à la Date d'entrée en vigueur, sur la base de la valorisation des actifs sous-jacents en date du **4 mai 2026**.

Les revenus accumulés dans le Compartiment absorbé seront transférés dans le Compartiment absorbant. Toutes les catégories d'actions seront traitées de la même manière. Tous les frais supplémentaires pouvant survenir dans ce processus seront pris en charge par la Société de gestion afin de préserver les montants initialement accumulés.

Les souscriptions d'actions et/ou conversions en actions du Compartiment absorbé ne seront plus acceptées à compter du **28 avril 2026** à 16 h 00 (heure de Luxembourg). La Fusion n'aura pas d'incidence sur les souscriptions, conversions et rachats effectués dans le Compartiment absorbant.

PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative a été désignée par le Conseil d'administration du Fonds en tant que réviseur d'entreprises indépendant agréé en charge de la préparation d'un rapport validant les conditions prévues à l'Article 71 (1), points a) à c) de la Loi de 2010 aux fins de cette Fusion.

Droits des actionnaires

Les actionnaires du Compartiment absorbé seront de ce fait en mesure d'exercer leurs droits d'actionnaires au titre du Compartiment absorbant à compter de la Date d'entrée en vigueur.

À compter du **27 mars 2026**, à 16 h 00 (heure de Luxembourg), les actionnaires du Compartiment absorbé qui ne sont pas d'accord avec la Fusion auront la possibilité de demander le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais jusqu'au **27 avril 2026**, à 16 h 00 (heure de Luxembourg). Les investisseurs qui souhaitent souscrire ou convertir des actions du Compartiment absorbé au cours de cette période seront informés de la Fusion par un avis.

Les demandes de rachat ou de conversion devront être adressées à l'administrateur de l'OPC du Fonds (State Street Bank International GmbH, succursale de Luxembourg).

Tout investisseur du Compartiment absorbé n'ayant pas procédé au rachat ou à la conversion de ses actions avant la date limite susmentionnée verra ses actions converties en actions correspondantes du Compartiment absorbant.

En vue de faciliter la finalisation de la Fusion, le Compartiment absorbé suspendra l'émission, la conversion et le rachat d'actions à partir du **28 avril 2026**, à 16 h 00 (heure de Luxembourg).

Les documents suivants sont à la disposition des actionnaires, gratuitement, au siège social du Fonds et auprès des agences locales des distributeurs :

- les modalités communes de la fusion ;
- la dernière version du prospectus du Fonds ;
- la dernière version des Documents d'informations clés (les « **DIC** ») du Compartiment absorbant ;
- les derniers états financiers audités du Fonds ;
- le rapport préparé par le réviseur d'entreprises indépendant agréé désigné par le Fonds pour valider les conditions prévues à l'Article 71 (1), points (a) à (c) de la Loi de 2010 en lien avec la Fusion ;
- le certificat relatif à la Fusion émis par le dépositaire du Fonds conformément à l'Article 70 de la Loi de 2010.

Les actionnaires ont également le droit d'obtenir des informations complémentaires relatives à ladite Fusion, sur demande, auprès du siège social du Fonds.

Les actionnaires du Compartiment absorbé sont priés de lire soigneusement les DIC des catégories d'actions absorbantes du Compartiment absorbant et d'accorder une attention particulière à la politique d'investissement, au niveau de l'ISR, aux performances passées et aux frais afin de prendre une décision en toute connaissance.

Luxembourg, le 27 mars 2026

Le Conseil d'administration